

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74/955/SG/CD Délibération n° 38/8° L

n° 74/955/SG/CD

Ministère

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication

7 juin 1974

Numéro JO

n° 12 du 25/06/1974

Date du numéro

25 juin 1974

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération N° 38/87° L du 27 mai 1974 de la chambre des Députés du Territoire français des Afars et des Issas prorogeant d'un an les dispositions transitoires de l'article 4 de la délibération N° 230/7%° FE, complétant la délibération N° 489/63° L du 24 mai 1968 portant institution d'un régime de retraites pour les membres de la Chambre des Députés du Territoire français des Afars et des Issas.